

SEANCE DU 20 JUIN 2017

Le vingt juin deux mil dix-sept à neuf heures, la Commission Administrative du Centre d'Action Sociale, dûment convoquée le huit juin deux mil dix-sept, s'est réunie en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Dominique RICHARD, Vice-Président du CCAS.

Membres présents : MM RICHARD, FITZNER, MALMONTE,
MMES DELAIN, CHARLET.

Membres excusés : MM. MICHON (pouvoir à Dominique RICHARD), LEFER,
MME MUTTE (pouvoir à Danièle DELAIN).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2017 qui a été envoyé aux membres du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

REVISION TRIMESTRIELLE DES DOSSIERS.

36 demandes de renouvellement ont été présentées : 26 admissions
5 restaurant scolaire uniquement
5 rejets

28 nouvelles demandes ont été présentées : 14 admissions
6 restaurant scolaire uniquement
8 rejets

TOTAL	40 admissions
	11 restaurant scolaire uniquement
	13 rejets

CADRE D'EMPLOI DU PERSONNEL DU C.C.A.S.

Le Vice-Président expose au Conseil d'Administration qu'il convient de recadrer les emplois permanents du C.C.A.S. compte tenu des changements de dénomination dans les grades et la nécessité d'assurer une adéquation entre les postes autorisés et le postes pourvus. Il propose en conséquence de fixer le nouveau cadre d'emplois du C.C.A.S. comme suit :

Situation nouvelle	Postes autorisés	Postes pourvus
1 Attaché	1	1
1 Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1
1 Adjoint principal de 2 ^{ème} classe	1	0
TOTAL	3	3

Vote : Adopté à l'unanimité.

PRISE EN CHARGE DES TICKETS DE RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE.

Le Conseil d'Administration décide d'accorder la gratuité des tickets de restaurant scolaire pour 36 enfants à savoir : 23 enfants à l'école primaire et 13 enfants à l'école maternelle pendant la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 septembre 2017.

Les tickets seront achetés à la Société SCOLAREST qui établira une facture pour le paiement à terme échu.

Vote : Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE CHEQUES-EAU

Dans le cadre de la convention tripartite avec VEOLIA EAU, la CAD et le CCAS, une aide 170,00 € a été accordée à une famille waziéroise selon les critères déterminés par le conseil d'administration.

Vote : Adopté à l'unanimité.

PRISE EN CHARGE EXCEPTIONNELLE D'UNE DETTE DE RESTAURATION SCOLAIRE.

Le Vice-Président expose à l'assemblée qu'il convient de prendre en charge la dette de restauration scolaire du 1^{er} mars 2017 au 7 juillet 2017 pour une famille waziéroise.

Vote : Adopté à l'unanimité.

ANNULATION DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR PARTICIPATION A DES FRAIS FUNERAIRES.

Lors du dernier conseil d'administration, une aide pour participation à des frais funéraires a été accordée à une administrée qui a décidé d'annuler sa demande

COLIS ALIMENTAIRES DELIVRES PAR LE CCAS.

Le Président informe le conseil d'administration des nombreuses difficultés relevées lors de la confection, l'enlèvement et la facturation des colis alimentaires par le prestataire INTERMARCHE de SIN LE NOBLE.

Il propose au CCAS de mener une réflexion sur la distribution de bons alimentaires aux bénéficiaires de ces secours.

AIDE SOCIALE - EXAMEN DES DOSSIERS - AVIS FAVORABLE.

Prise en charge frais de placement	4
Allocation compensatrice de tierce personne (ACTP)	2
Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) : (Demandes envoyées par le C.C.A.S.)	2